

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de
LA VERRIERE
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet

N° 2026-018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 26 mars 2026	Date d'affichage 26 mars 2026	Séance du 1^{ER} AVRIL 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 24 29
-------------------------------------	----------------------------------	---	---

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2026

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 1er avril à 19h07, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 26 mars deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 24

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - MEY Darivath PASCOAL Mariana - DIALLO Maye - BROCHADO Françoise - PERON Thomas - LABROUSSE Sabrina - RIVIERE Patrick - BAC Christine - STAILI Abdella - SELBONNE Céline - RICHARD Maxime - GESBERT Gaël - MAES Naïma - DURAND Edgar - RELIFOX Monique - BELKIYAOU Wassim - MOUSSA Ali - SOULI Rachel - DAHAMNI Abdelkader - Hicham BOUBETRA

Absent(e)s représenté(e)s :

Madame Fydia CHIAKH - pouvoir à Monsieur Fouzi MOUSSA
Madame ROUSSEL - pouvoir à Edwige ROUSSEAU
Madame Nathalie RAOUL - pouvoir à Ludovic RAOUL
Madame Christelle PETTE - pouvoir à Nicolas DAINVILLE
Monsieur Pierre GERBOUIN - pouvoir à Hicham BOUBETRA

Absent(e)s excusé(e)s :

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur BELKIYAOU Wassim en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260401-2026-018-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 lors du présent Conseil Municipal ;

Considérant que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) mais également de l'existence d'un rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération spécifique donnant lieu à un vote ;

Après présentation faite du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 par Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Article unique :

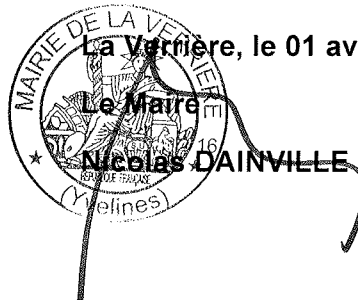
Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026, notamment dans le cadre de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire prévu par les textes et joint au dossier du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026.

**CONSTATE QUE LE DEBAT S'EST TENU
29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 01 avril 2026

Le Maire
Nicolas DAINVILLE

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE LA VERRIERE' in 'MAYENNE'. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE LA VERRIERE' and 'MAYENNE'. Below the emblem, it says '16' and '(Mayenne)'. A handwritten signature in black ink, 'Nicolas DAINVILLE', is written across the stamp.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260401-2026-018-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026